



Loireauxence

## Pôle Aménagement

Actualités éolien et adressage - août 2021 -

### LES PROJETS ÉOLIENS À LOIREAUXENCE :

#### POUR UNE APPROCHE CONCERTÉE, RESPONSABLE ET TRANSPARENTE



Dès son installation au printemps 2020, la nouvelle équipe municipale a été informée de la volonté de nombreuses sociétés d'implanter des éoliennes dans un secteur qu'elles avaient identifié dès le début de l'année 2020 sur la commune de Loireauxence, commune déléguée de Belligné.

Ces projets concernent les sociétés et leurs interlocuteurs privés, propriétaires ou exploitants du foncier. En l'état actuel de la réglementation, ce sont les services de l'État qui, après instruction conforme, décident d'autoriser l'implantation de parcs éoliens : ce n'est donc pas la commune qui a ce pouvoir et son avis n'est pas sollicité.

Mais, les élus ont tout de même souhaité pouvoir agir auprès de ces sociétés pour faire valoir la voix de notre territoire : en effet, le traitement des questions relatives au développement des énergies éoliennes sur le territoire du Pays d'Ancenis et de la Loire-Atlantique est sensible, et l'appréhension des enjeux technologiques, réglementaires, environnementaux est complexe.

Les élus de la commission Aménagement, en étroite collaboration avec les élus de la commune déléguée de Belligné, ont donc demandé aux parties en présence, dès octobre 2020, de bien vouloir ne pas aller plus loin sur les questions foncières : cette demande a permis aux élus de se donner les moyens d'inscrire la réflexion dans le cadre du projet politique communal dans lequel le développement durable et la participation citoyenne sont des axes forts, et de garantir ainsi une prise de décision politique éclairée et partagée.

La délibération prise en conseil municipal le 31 mai 2021 est l'aboutissement de ce premier cycle de réflexion sur le développement de tels parcs éoliens,

leurs opportunités en termes de productions d'énergie renouvelable mais également leurs contraintes en terme d'effets environnementaux (biodiversité, paysages) et sociétaux (nuisances pour les riverains, et impacts sanitaires, notamment sur les élevages): le conseil municipal a, majoritairement, fait le choix d'accompagner les projets en faveur de la transition énergétique, tout en garantissant un aménagement partagé, maîtrisé et durable de notre territoire.

Les élus ont donc voté :

> le soutien à un porteur de projet qui apporterait des garanties suffisantes pour le territoire, en matière de gouvernance et dans la mise en œuvre de tous les outils possibles pour éviter (ou à défaut réduire et compenser) les nuisances liées au développement éolien.

Ainsi depuis début juin, la commune expertise les projets déposés par 5 sociétés.

> la mise en place d'une instance de participation citoyenne (Eolien et Territoire) afin de garantir un dialogue respectueux et constructif, dans l'intérêt général.

Des habitants et deux associations se sont mobilisés pour faire vivre cette instance de travail qui contribuera au recueil des attentes et points de vigilance des habitants de Loireauxence, afin d'enrichir la réflexion collective sur l'inscription dans notre territoire d'un des projets qui pourraient voir le jour.

Tous les habitants désireux de se tenir informés pourront trouver sur le site internet de Loireauxence une page dédiée permettant de consulter la délibération du 31/05/21 ainsi que tous les documents et les points d'étape relatifs à ce dossier.

**Directrice de la publication :** Christine Blanchet **Rédaction :** élus et services municipaux

**Visuels :** stock.adobe.com (FourLeafLover et SVIATOSLAV), © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA | Département 44

**Graphisme et mise en page :** Anne-Charlotte Lardeux

**Impression :** PLANCHENAULT **Nombre d'exemplaires :** 3 700 **Dépôt légal :** à parution

**Distribution** effectuée par les élus et bénévoles de Loireauxence



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

PEFC<sup>™</sup>  
10-31-1240

pefc-france.org



**Le pôle Aménagement travaille depuis plusieurs mois à la réalisation d'un plan d'adressage. Bénéficiaire d'une adresse, valide et aux normes, c'est l'opportunité d'assurer à chacun des administrés de notre commune une équité de traitement dans l'accès à des services publics du quotidien et de bénéficier des mêmes conditions de sécurité.**

### POURQUOI UNE ADRESSE VALIDE ?

Une adresse aux normes, précise, sans risque de confusion, correctement renseignée dans la Base Adresse Nationale, c'est l'assurance :

- > d'une localisation correcte pour les aides à domicile, et les services d'assistance et de secours
- > d'un acheminement efficace du courrier et des colis
- > d'un repérage GPS
- > d'un accès aux services numériques administratifs (pour renseigner les formulaires en ligne pour les demandes de cartes grises, de carte d'identité, etc.)
- > d'avoir accès au très haut débit : les opérateurs Télécom ont besoin d'identifier des numéros de logement pour commercialiser la fibre (voir encart en fin d'article)

### UNE BONNE ADRESSE VALIDE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- > le type de la voie est le bon
- > le nom n'est pas identique ou ne se confond pas avec une autre
- > la numérotation est effectuée selon la norme AFNOR XPZ 10-011 du 19 janvier 2013

### UN CONTEXTE PARTICULIER : UNE COMMUNE RURALE ET NOUVELLE

Selon le diagnostic réalisé entre mars et juin 2021, seules 25 % des adresses communales sont aux normes. Parmi les adresses considérées comme invalides, on a pu identifier 3 problématiques différentes :

- > les adresses ne comportent pas de numéro (cas des lieux-dits actuellement)
  - > les noms de lieux-dits ou de rues sont strictement les mêmes, on appelle cela une homonymie, due principalement à la réunion des quatre communes déléguées. Cela inclut les types de voies différents (ex : rue X/Impasse X)
  - > les noms ont des sonorités très proches et ne permettent pas une identification efficace par les services de sécurité et de secours
  - > certaines rues n'ont pas de noms
- Par exemple, sur le secteur de Varades-Est (1<sup>re</sup> phase), 50 voies ont des adresses à modifier.

### QUEL EST LE RÔLE DE LA COMMUNE ?

D'ici la fin de l'année 2021, les noms de voies qu'il aura fallu créer pour éviter homonymies et confusions seront votés en conseil municipal.

La dénomination des voies est entièrement à la charge de la commune :

- > des plaques de numéros fournies par la commune devront être apposées par chaque foyer concerné
- > des panneaux de voie seront posés par les services municipaux

### UNE MÉTHODOLOGIE PARTAGÉE

Plusieurs principes ont été actés pour guider la mise en œuvre du plan d'adressage :

- > Respecter l'histoire, l'identité des territoires, en préservant le nom de tous les lieux-dits ou des hameaux
- > Consulter, en temps voulu, les habitants sur les cas particuliers ou complexes
- > Garantir une méthodologie équitable et homogène sur tout le territoire communal

### LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE C'est pour qui ? et c'est pour quand ?

La conception et la réalisation d'un réseau à très haut débit est en cours sur Loireauxence, sous la responsabilité du Conseil départemental de Loire Atlantique. Les opérations de commercialisation portées par les opérateurs Télécom sont susceptibles de commencer dès septembre 2021 pour le secteur de Varades-Est, et début 2023, pour le reste de la commune (voir carte ci-dessous).

Des travaux d'élagage seront aussi à prévoir pour sécuriser l'installation de poteaux et de câbles spécifiques, sur les infrastructures existantes. Les opérateurs prévoient d'envoyer des courriers dédiés aux riverains concernés pour anticiper ces travaux d'élagage.

